

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-09/56C

---

## Objet : SUBVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LA GRELE DANS LE DEPARTEMENT A L'ADELFA.

---

L'an deux mille vingt, le 23 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	28
En exercice :	37	Vote :	-
Présents :	23	Abstention :	1

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Frédéric BERLIAT, donne pouvoir à Thierry LOPEZ  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Marie-Claude PADROS  
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES  
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Robert OLIVE  
Manon SABARDEIL donne pouvoir à François BONNEAU

**Absents excusés :** Bernard BEAUCOURT, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Robert OLIVE

**Date de convocation :** 16 septembre 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

L'ADELFA est une association qui organise et conduit depuis plusieurs années la lutte contre la grêle dans le Département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent.

Cette action est soutenue par le Conseil Général des P.O. et par la profession agricole à travers l'implication des agriculteurs et des structures qui assurent la tenue des postes.

Cette action est positive et bénéficie à l'ensemble de la population du département car la protection des biens matériels est aussi un objectif et une conséquence du fonctionnement de ce réseau.

Par courrier en date du 08 avril 2020, l'Association demande une subvention pour l'année 2020 d'un montant de 1 100,00 € (calculée selon la taille de la Communauté de Communes).

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 22 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Thierry SOLDÀ),**

Entendu l'exposé du Président,

↳ **ACCEPTÉ** de verser une subvention de 1 100,00 € à l'Association ADELFA qui gère la protection des cultures et des biens contre les chutes de grêle, pour la campagne 2020 ;

↳ **DIT QUE** cette somme sera inscrite au budget de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200923-2020-09-56Cb-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2020  
Date de réception préfecture : 30/09/2020